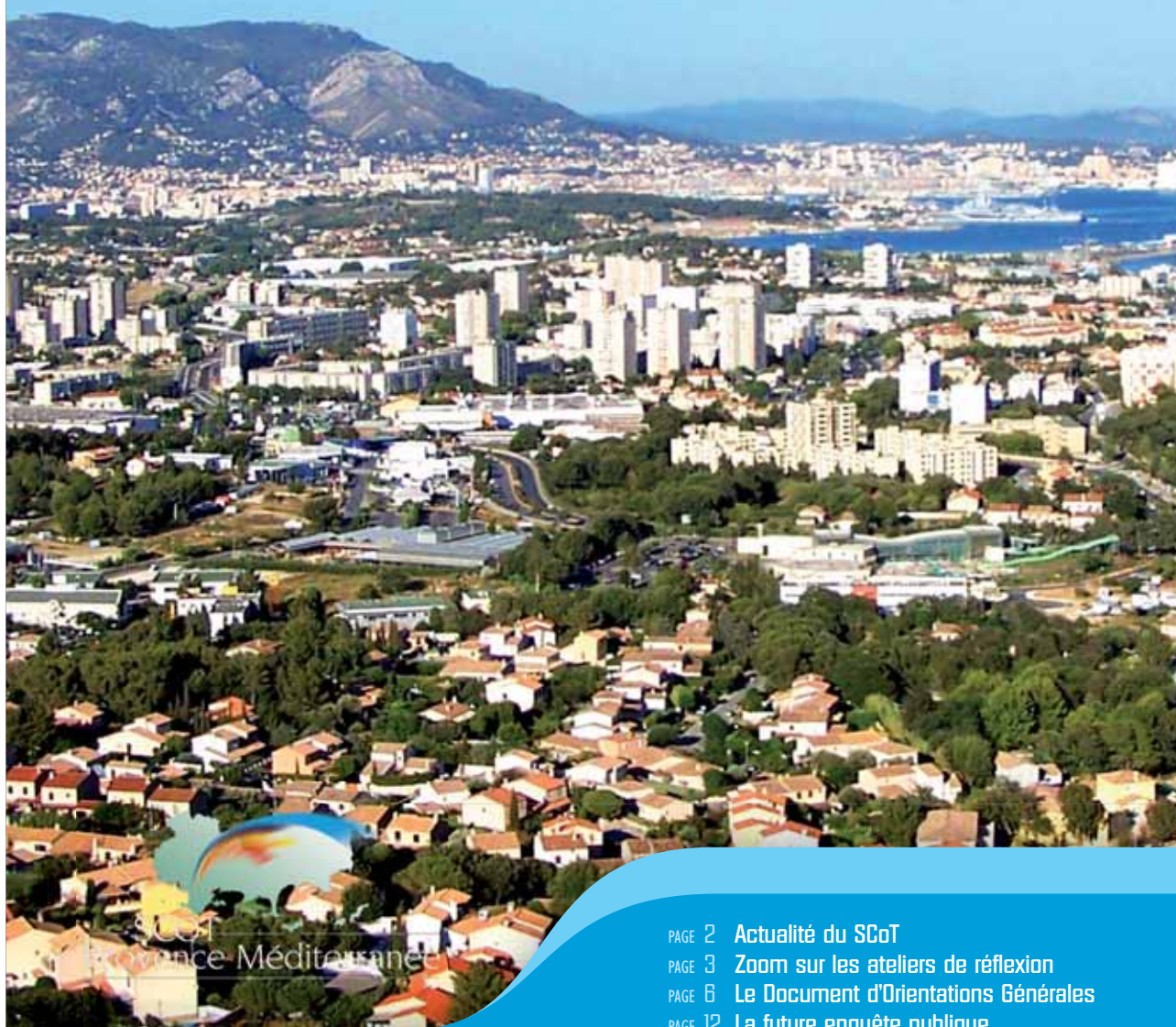


NOUVELLE AIRE

Le SCoT:
fin du premier acte.



PAGE 2	Actualité du SCoT
PAGE 3	Zoom sur les ateliers de réflexion
PAGE 6	Le Document d'Orientations Générales
PAGE 12	La future enquête publique



Editorial

Le 23 décembre 2002, le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée se constituait pour lancer l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale de l'aire toulonnaise. 60 commissions d'élus et 23 réunions avec les partenaires publics plus tard, le SCoT a pris forme.

Un SCoT dont l'ambition est de préserver ce territoire qui nous est cher mais aussi de permettre son nécessaire développement.

Un SCoT dont l'objectif est de devenir le chef de file des documents d'urbanisme qui orientent le développement des 31 communes de notre territoire.

Quelques mois avant le début de l'enquête publique, ce numéro 6 de « Nouvelle Aire », vous présente notamment les orientations retenues par le Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée.

Chers lecteurs, je vous remercie de l'attention que vous portez à notre démarche, nous restons bien sûr à votre écoute.

Robert Bénéventi

Maire d'Ollioules
Vice-président de Toulon
Provence Méditerranée
Président du SCoT Provence
Méditerranée

L'arrêt du projet de SCoT

L'ensemble des documents constituant le projet de SCoT va être soumis le 19 décembre prochain à un vote de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte: ce sera l'arrêt du projet de SCoT. Celui-ci marque l'aboutissement du travail des élus. Il signifie que le projet de SCoT voté est suffisamment abouti pour être soumis à l'avis des partenaires, mais surtout à l'avis des citoyens. Ce moment est aussi l'occasion de «tirer le bilan» de la concertation.

Le bilan de la concertation

Pour rappel, la concertation a lieu tout au long de l'élaboration du SCoT. Elle a pour objet d'informer, mais aussi de «faire remonter» les préoccupations, les remarques et les idées des habitants pour construire le SCoT. Au moment de l'arrêt, le Syndicat Mixte fait le bilan de la concertation (qui est à la fois un résumé de toutes les actions menées mais aussi un moment de débat). Aujourd'hui nous pouvons déjà dire que la Concertation du SCoT Provence Méditerranée s'est largement inscrite dans la logique d'informer et d'ouvrir au plus grand nombre le débat sur ses travaux conformément aux actions décidées et mises en œuvre par les élus:

- Un site internet www.scot-pm.com.
- Plusieurs «lettres du SCoT»: Nouvelle Aire n° 1 à 6.
- Des ateliers de réflexion animés par des personnes qualifiées, dont les travaux sont portés à la connaissance du public.
- Plusieurs Expositions en différents points du territoire sur le SCoT.
- L'ouverture de registres d'observations au siège du Syndicat Mixte et dans les communes concernées.
- La mise à disposition du public des portés à connaissance de l'Etat au siège du syndicat et sur le site Internet.
- Des réunions d'information et d'échanges avec le public, les associations et toutes autres personnes concernées.

Un premier bilan :

Les grandes étapes d'élaboration du SCoT.

Le calendrier de présentation des étapes en cours à la population.

La réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

Documents présentés à la population lors de la **réunion publique** du 26 novembre 2005 et entre février 2006 et décembre 2007 pendant **l'exposition itinérante**. Eléments diffusés dans **la lettre du SCoT** n° 1, 2, 3 et 5. Disponibles en téléchargement sur **le site internet du SCoT**.

La formulation d'un projet pour le territoire: le projet politique d'aménagement et de développement durable (PADD).

Document présenté à la population lors de **2 réunions publiques**: 11 juillet 2007 et 11 octobre 2008. Eléments diffusés dans **la lettre du SCoT** n° 4 et 5 et dans **l'exposition itinérante** n° 2 entre octobre 2008 et décembre 2008.

La définition d'orientations générales guidant la mise en œuvre du PADD.

Eléments présentés lors de **la réunion publique** du 6 décembre et dans **la lettre du SCoT** n° 5 et 6.



➤ ZOOM

sur les ateliers de réflexion...

Dans le cadre de la concertation, des « ateliers de réflexion » ont été organisés entre décembre 2006 et mars 2008. Cinq ateliers correspondant aux thèmes abordés par le SCoT ont été créés :

- Agriculture, Forêt et Espaces Naturels,
- Habitat,
- Modes de développement,
- Economie,
- Transport.

Ces groupes de travail ont réuni des experts du monde de l'habitat, de l'économie, de l'environnement et des questions d'aménagement du territoire. Ce sont en effet des représentants du monde agricole, des bailleurs sociaux, des promoteurs immobiliers, des scientifiques, des professionnels du monde du transport, des représentants de réseaux d'entreprises, de l'Armée, etc, qui sont venus apporter leur éclairage sur des questions qu'ils connaissent bien.

Leurs remarques sur les objectifs du SCoT et les débats qui s'en sont suivis ont permis d'enrichir le document et d'évoquer d'ores et déjà la façon dont les orientations du SCoT pourraient être mises en œuvre.

Nous avons choisi de vous présenter ci-après des extraits de ces débats qui comportent des éléments de constats mais aussi des propositions formulées, par les participants aux ateliers.



➤ Atelier 1 Agriculture, Forêt et Espaces Naturels

› L'identité paysagère de l'aire du SCOT Provence Méditerranée est fortement définie par ses espaces naturels, comme par ses espaces agricoles. Les changements de paysage souvent rapides sont très perceptibles. Aussi, il faut conserver un équilibre entre les espaces naturels, l'agriculture et l'urbanisation.

- › La réduction de la consommation d'espace par trois doit être un objectif phare du SCoT.
- › Les besoins en espace doivent être mesurés par rapport à la croissance de la population d'autant plus que l'aire toulonnaise est un territoire particulièrement attractif.
- › Aujourd'hui, le pourcentage de terre agricole a atteint un seuil critique minimal (13 %).
- › Dans ce contexte, la notion de projet agricole est une nécessité. Les espaces à protéger dans le SCoT doivent donc faire l'objet d'un véritable « plan d'action ». Il est important de mettre en avant la valeur économique des espaces agricoles car il serait réducteur de ne voir en eux que des éléments du paysage.
- › L'abandon de l'agriculture dans certains secteurs ne doit pas être un alibi pour l'urbanisation. Il est donc intéressant d'identifier le potentiel de reconquête agricole (remise en culture).
- › Si le SCoT ne peut pas régler le problème de la déprise agricole, il doit pouvoir pérenniser les zones à forte potentialité agricole.
- › L'agriculture méditerranéenne (la vigne, l'oliveraie) pourrait être affichée comme une priorité par le SCoT.

➤ Atelier 2 Habitat



- › Il existe un fort décalage entre le nombre de logements produits et les ménages supplémentaires arrivant chaque année sur le territoire du SCoT. Cette offre insuffisante pénalise particulièrement les jeunes ménages.
- › Il est important de restaurer un parcours résidentiel (c'est-à-dire offrir la possibilité, à chaque étape de la vie, de trouver un logement correspondant à ses besoins et ses moyens).
- › Aujourd'hui il est difficile de faire de l'anticipation foncière et le problème du foncier n'est pas son indisponibilité brute mais son coût.
- › Les trois clés qui pourraient participer à une bonne gestion du foncier à vocation d'habitat sont :
 - densifier
 - produire du petit et moyen collectif
 - rapprocher la production de logements des

lieux de travail

- › L'importance de la construction neuve en périphérie alors que la majorité des emplois se situe dans le secteur TPM a fait de l'automobile le mode quasi exclusif de déplacement.
- › Une réflexion doit être menée également avec les SCoT limitrophes pour mieux comprendre les échanges entre territoires. Par ailleurs, une enquête ménages/déplacement permettra également de mieux connaître la structure et l'évolution des pratiques de déplacement des habitants.
- › La création d'un observatoire permettrait d'obtenir des éléments de références et des indicateurs de développement constants et fiables.

➤ Atelier 3 Modes de Développement



- › Promouvoir un mode de développement économe en espace s'impose aujourd'hui comme une évidence : face aux problématiques de préservation des espaces naturels et de développement du territoire la densité doit être envisagée comme une solution intéressante.
- › Un travail sur les formes urbaines et sur le renouvellement urbain est nécessaire.
- › Se pose également la question des franges urbaines et des entrées de ville. La notion de limite est importante là où les espaces boisés et naturels peuvent devenir des éléments structurants de l'agglomération.
- › Le traitement de l'espace public est une nécessité. Dans ce cadre, le tramway peut être un outil de forme urbaine, de régénération et doit pouvoir être utilisé comme un intensificateur de quartier, d'autant que dans Toulon et l'agglomération toulonnaise les habitants se sont approprié cet esprit de quartiers qu'il faut chercher à maintenir.

➤ Atelier 4 Economie

- Le Tourisme outil économique à valoriser :**
- › Pour que le tourisme continue à être l'un des piliers de l'économie de l'aire toulonnaise il

s'agit de bâtir une stratégie précisant quel type de public nous souhaitons accueillir, quand, et comment.



Les Zones d'activités, des lieux de vie à aménager :

› Il y a lieu de revaloriser et de requalifier les espaces économiques par une signalétique adaptée, des espaces publics de qualité et paysagers, des centres de vie à proximité, une accessibilité renforcée.

Les espaces de l'affirmation métropolitaine :

› L'affirmation métropolitaine ne doit pas seulement se situer dans les zones économiques, elle doit aussi être accompagnée d'une offre urbaine de qualité, d'une bonne accessibilité avec l'extérieur, et d'un outil universitaire adapté.

La rade de Toulon :

› La rade de Toulon doit devenir l'espace support de la compétitivité et du rayonnement métropolitain avec le Pôle Mer.

Les orientations stratégiques :

› Le SCoT devra s'attacher à limiter la création d'espaces économiques nouveaux trop éloignés des axes de transport et devra en priorité doter les zones d'activités existantes d'une meilleure accessibilité en transport, avec à proximité une offre de logement diversifiée et suffisante pour attirer une population jeune.

Cette offre de logement devra pouvoir répondre aux demandes de logement des résidents à l'année.

Les sites à enjeux, orientations particulières :

› Les sites à enjeux identifiés spatialement pourront faire l'objet d'orientations particulières visant à garantir leur efficacité économique, la qualité de leur aménagement et l'effet vitrine escomptés. Ces sites devront être soumis à un véritable cahier des charges architectural, urbanistique et paysager pour atteindre le niveau d'excellence souhaité.

Le développement économique, forme urbaine innovante et valorisation d'image :

› Le développement économique devra participer à la réalisation d'une forme urbaine innovante, génératrice d'une qualité de vie durable. La valorisation de l'image de l'aire toulonnaise passe par un accroissement d'emplois à haute valeur ajoutée et à forte compétence et par un

territoire accessible, avec une qualité de service et de logement et une offre de formation conséquente. Il sera nécessaire de s'attacher à la réalisation de réserves foncières, et à la création d'outils opérationnels pour l'aménagement des zones d'activités.

➤ Atelier 5 Déplacements



› La problématique des transports doit toujours être prise en compte dans la diversité de ses usages : déplacements professionnels, personnels, touristiques etc. Sur ce dernier point par exemple, l'allongement de la saison touristique est une donnée majeure qu'il convient d'intégrer.

› Il faudra accorder une place beaucoup plus importante aux modes de déplacements doux (marche, vélo).

› Compte tenu des coûts liés à l'extension du réseau de transports en commun, il faut lier l'évolution de l'urbanisation à celle de l'offre des transports en commun.

› L'achèvement des infrastructures routières doit être assorti de mesures d'accompagnement systématiques en faveur du transport en commun (couloirs, sites propres etc.)

› Il est nécessaire de développer le transport maritime dans l'aire toulonnaise car sa configuration géographique est un atout à valoriser.

› Il y a une nécessité impérieuse d'aboutir à une offre de transport par le rail compétitive, en qualité et quantité suffisante.

› Le développement de l'offre de transport ferré, correctement cadencée et symétrique sur les 2 pôles Est/Ouest de l'aire toulonnaise est affirmé comme un objectif majeur car c'est la seule véritable alternative efficace pour fluidifier le trafic routier dans son ensemble.



LA PHASE ACTUELLE

Le Document d'orientations Générales (DOG)

Le Document d'orientations Générales (DOG) constitue le troisième et dernier volet du SCoT (après le rapport de présentation et le PADD présentés dans les lettres précédentes). Le DOG est un document important puisqu'il est la traduction réglementaire des objectifs du PADD. Les documents d'urbanisme communaux devront être compatibles avec ces Orientations Générales. Des extraits de ce document encore provisoire vous sont présentés ci-après.*

↳ Préserver et valoriser le capital naturel et agricole

Le PADD : rappel des objectifs

L'aire toulonnaise possède un capital naturel et agricole exceptionnel. Le SCoT a pour objectif de préserver ces espaces en raison de leur richesse écologique, paysagère, culturelle et économique pour garantir notamment l'attractivité du territoire et la viabilité de l'activité agricole et de favoriser leur valorisation.

*A partir de l'approbation du SCoT, les communes disposeront d'un délai de trois ans pour mettre en compatibilité leur document d'urbanisme. La compatibilité signifie la « non contrariété » des dispositions du SCoT.



Le DOG : comment mettre en œuvre ces objectifs ? Quelques exemples

Le DOG identifie les espaces naturels, agricoles et les cours d'eau et zones humides à préserver et à valoriser. L'ensemble de ces espaces constitue le « réseau vert, jaune et bleu » de l'aire toulonnaise.

Le DOG identifie également les espaces à préserver au titre de la loi Littoral.

Ce sont les communes, à travers leurs PLU, qui délimiteront précisément ces espaces, c'est-à-dire à la parcelle.

➤ Organiser et maîtriser le développement de l'aire toulonnaise

Le PADD : rappel des objectifs

Le SCoT préconise de limiter l'étalement de la ville pour économiser le foncier. Pour cela, il privilégie un mode de développement par renouvellement urbain et limite les extensions de l'urbanisation. Il préconise également de localiser en priorité l'urbanisation dans les espaces bien desservis par les transports en commun et d'intensifier le développement dans l'agglomération Toulon Provence Méditerranée, là où se trouvent 80 % des emplois.

Le DOG : comment mettre en œuvre ces objectifs ? Quelques exemples :

➤ **Favoriser le renouvellement urbain** dans les espaces urbanisés en construisant dans les dents creuses, en récupérant des logements vacants, en changeant de vocation certains bâtiments... Les collectivités mettront en œuvre les stratégies et moyens d'action fonciers, réglementaires et financiers nécessaires pour mettre en œuvre le renouvellement urbain.

➤ **Limiter les extensions de l'urbanisation** : Le SCoT identifie les principaux nouveaux sites d'urbanisation et leurs vocations dominantes (activités, habitat, équipements). Ce sont les communes, à travers leurs PLU, qui délimiteront précisément ces espaces, c'est-à-dire à la parcelle.

➤ **Recentrer et intensifier le développement dans la rade de Toulon et les pôles majeurs** (centre-ville de Toulon, d'Hyères et de La Seyne, Pôle ouest et Pôle est) pour limiter l'étalement urbain et la périurbanisation.

➤ **Limiter la consommation d'espace** : Les collectivités devront privilégier des formes urbaines économes en espace pour les logements, les équipements et les bâtiments économiques. Par exemple, les parkings souterrains ou en silo devront être privilégiés.

OBJECTIF I
Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire.



➤ Répondre aux besoins en logement

Le PADD : rappel des objectifs

Le SCoT préconise une relance forte de la production de logements pour répondre aux besoins des habitants. Elle devra se localiser en priorité dans l'agglomération TPM pour limiter l'étalement de la ville, rapprocher les habitants de leurs lieux de travail et pour réduire la pression démographique que connaissent les secteurs périphériques. L'offre de logements devra être diversifiée pour s'adapter aux revenus de l'ensemble des habitants.

Le DOG : comment mettre en œuvre ces objectifs? Quelques exemples

➤ **Augmenter la production de logements :** Le SCoT préconise de produire un minimum de 2 320 résidences principales par an, dont au moins 60 % dans l'agglomération TPM.

➤ **Des logements pour tous :** Les communes concernées par l'article L. 302-5 du code de l'habitat et de la construction, devront atteindre au moins 20 % de logements sociaux par une politique de construction neuve adaptée. Dans les autres communes, la production de logements sociaux devra être adaptée et répondre aux besoins et à la solvabilité des ménages.

De plus, il faudra veiller à une répartition équilibrée des logements sociaux dans l'aire toulonnaise pour répondre aux objectifs de mixité sociale et aux besoins spécifiques de chaque secteur géographique.

➤ Affirmer une ambition métropolitaine

Le PADD : rappel des objectifs

Le rayonnement accru de l'aire toulonnaise est un enjeu majeur pour qu'elle puisse changer d'échelle et compter parmi les métropoles nationales et européennes. Pour cela, il est nécessaire d'affirmer son rôle économique euroméditerranéen, de renforcer son rayonnement sur le plan de l'enseignement supérieur et de consolider son attractivité touristique et culturelle.

Le DOG : comment mettre en œuvre ces objectifs? Quelques exemples

➤ **Elaborer un projet urbain et économique d'envergure métropolitaine** pour affirmer le rayonnement de la métropole toulonnaise et améliorer la qualité de vie des habitants: le Grand Projet Rade.

➤ **Affirmer le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche** en localisant les établissements de formation supérieure et les laboratoires de recherche en priorité dans les sites dédiés du centre-ville de Toulon, de La Garde et du Pôle Ouest de l'agglomération et en améliorant la qualité de ces sites.

➤ **Consolider le développement et le rayonnement culturel de l'aire toulonnaise :** d'une part favoriser la présence d'équipements ou d'événements emblématiques pour rayonner au niveau régional et national et, d'autre part, proposer une offre culturelle qui réponde aux besoins de l'ensemble des habitants et contribue à améliorer leur qualité de vie.

➤ **Diversifier l'activité touristique** en développant le tourisme urbain dans la rade de Toulon, le tourisme nautique dans la rade d'Hyères, le tourisme vert et le tourisme d'excellence (stratégie d'accueil de salons et congrès en lien avec les axes d'excellence économique). Compléter l'offre d'hébergement, en particulier le haut de gamme, notamment dans les communes non littorales.

↳ Elaborer une stratégie de développement économique

Le PADD : rappel des objectifs

La définition d'une stratégie de développement économique à l'échelle de l'aire toulonnaise doit permettre de soutenir la compétitivité et la diversification de l'économie et d'assurer une lisibilité aux acteurs économiques sur les priorités des collectivités. Pour cela, le SCoT détermine une armature des espaces économiques pour localiser la bonne entreprise au bon endroit et vise à l'amélioration de leur qualité.

Le DOG : comment mettre en œuvre ces objectifs ? Quelques exemples

↳ **Les espaces d'activités existants ou futurs sont caractérisés par des niveaux de rayonnement** (métropolitain, inter-communal et local) **et des vocations dominantes** : ils induisent des orientations en termes de localisation préférentielle des entreprises et de qualité. Par exemple : les sites d'intérêt métropolitains sont les sites privilégiés pour l'accueil des activités de haute-technologie, d'innovation ou de tertiaire supérieur.

↳ **Améliorer le fonctionnement des espaces d'activités** : le SCoT indique des paramètres de qualité auxquelles les collectivités compétentes devront se référer en cas de requalification ou de création d'un nouvel espace d'activité (desserte en transports en commun, voirie interne de qualité, signalétique adaptée, pistes cyclables et accès piétonniers, implantation de services aux entreprises et aux employés, gestion des déchets...).

↳ Promouvoir une offre de transports collectifs performante

Le PADD : rappel des objectifs

La stratégie d'organisation des déplacements dans l'aire toulonnaise vise à réduire à la source le trafic automobile en donnant une place prioritaire aux déplacements en transport en commun. Il s'agit de rendre cohérente la localisation du développement futur et la mise en place d'un système de transports collectifs performant, tout en organisant le stationnement.

Le DOG : comment mettre en œuvre ces objectifs ? Quelques exemples

↳ **Développer et faciliter l'usage du train** : les dessertes devront être renforcées aux heures de pointe (exemple : au minimum un TER toutes les 25/30 minutes entre Saint-Cyr-sur-Mer et la gare TER de La Pauline à La Garde), renforcer le réseau des haltes ferroviaires dans l'aire toulonnaise en créant de nouvelles haltes et en envisageant la réouverture de gares (celle de La Farlède par exemple).

↳ **Assurer l'intermodalité, c'est-à-dire l'interconnexion entre les différents réseaux de transports collectifs** en créant des pôles d'échanges, des parkings-relais (les principaux sites envisagés sont listés).

↳ **Organiser un système de lignes de transports collectifs en site propre.**

↳ **Favoriser la circulation des lignes express d'autocar par autoroute.**

↳ **Renforcer les dessertes maritimes**

↳ **Améliorer la desserte en transports collectifs des principaux espaces économiques et touristiques.**

OBJECTIF 3

Promouvoir
un cadre
de vie
de qualité.

OBJECTIF 3
Promouvoir
un cadre
de vie
de qualité.

↳ Apaiser la ville

Le PADD : rappel des objectifs

Apaiser la ville, c'est la rendre plus agréable à vivre au quotidien. En ce sens, l'objectif est de favoriser l'usage des transports en commun et des modes doux. C'est aussi réduire les nuisances, les pollutions et faciliter la cohésion sociale au sein des quartiers et des villes.

Le DOG : comment mettre en œuvre ces objectifs ? Quelques exemples

- ↳ **Développer l'usage des modes doux pour les déplacements quotidiens et touristiques** en intégrant les modes doux dans les programmes d'aménagement urbain, en développant les itinéraires piétons et les pistes cyclables vers les principaux sites d'activité économique, vers les sites touristiques et vers les stations de transport en commun et enfin, en requalifiant les routes pour partager la voirie.
- ↳ **Diminuer l'exposition aux nuisances et aux pollutions** sonores en réduisant à la source les émissions sonores et atmosphériques grâce à une meilleure cohérence urbanisme-transport, en favorisant le recentrage du développement dans l'agglomération, en identifiant et en préservant les zones de calme, en identifiant les zones susceptibles d'accueillir les activités incompatibles sur le plan sonore avec le voisinage de zones habitées...
- ↳ **Créer ou conforter des centralités de proximité favorisant le lien social à travers la réalisation d'espaces publics de qualité.**

↳ Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains

Le PADD : rappel des objectifs

Au-delà de la préservation de la grande structure paysagère agricole et naturelle du territoire, l'ambition est de favoriser un cadre de vie de qualité dans la ville et de mettre en valeur le patrimoine bâti de l'aire toulonnaise.

Le DOG : comment mettre en œuvre ces objectifs ? Quelques exemples

- ↳ **Améliorer la qualité des entrées de ville et d'agglomération** : formuler dans les documents communaux des prescriptions paysagères relatives à la maîtrise des enseignes publicitaires, à la qualité architecturale des bâtiments, au traitement des abords des constructions et des espaces publics, à la recherche d'un effet vitrine dans les espaces d'activités...
- ↳ **Améliorer la qualité des projets d'aménagement en s'inspirant du contexte paysager existant** : les documents d'urbanisme devront fixer des règles permettant l'insertion paysagère des projets d'aménagement.
- ↳ **Aménager une armature de parcs et jardins.**



↳ Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques

Le PADD : rappel des objectifs

Le SCoT permet un développement qui vise à prévenir les risques naturels et technologiques dans les zones urbanisées et qui préserve au mieux les espaces naturels. Les projets d'aménagement doivent donc composer avec ces risques afin de les minimiser.

Le DOG : comment mettre en œuvre ces objectifs ? Quelques exemples

- ↳ Prendre en compte les risques et définir les conditions d'aménagement qui les minimisent et favoriser une étroite collaboration entre les acteurs concernés.
- ↳ Préserver les zones d'expansion des crues.

↳ Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine

Le PADD : rappel des objectifs

L'aire toulonnaise doit devenir une métropole attentive à la gestion économe et durable de ses ressources et à la réduction de l'impact de ses activités humaines sur l'environnement. La durabilité du développement doit être assurée en favorisant l'utilisation des ressources locales et en solutionnant de manière globale la gestion des déchets. Le SCoT promeut également les approches environnementales dans les opérations d'aménagement.

Le DOG : comment mettre en œuvre ces objectifs ? Quelques exemples

- ↳ **Garantir la qualité de l'eau et satisfaire les besoins** (en quantité), inciter à des économies d'eau par des politiques et des aménagements appropriés, rechercher en tant que de besoin de nouvelles ressources, sécuriser l'alimentation en eau, encourager la programmation en matière de gestion de la ressource et de l'alimentation en eau potable et préserver la qualité des milieux aquatiques et des eaux de baignade.
- ↳ **Diminuer les consommations énergétiques** et développer la production d'énergies renouvelables.
- ↳ **Améliorer la gestion des déchets ménagers et assimilés**, des déchets du BTP et définir les principes de localisation et les conditions d'implantation des équipements liés à la gestion des déchets.
- ↳ **Assurer et pérenniser l'approvisionnement en matériaux de l'aire toulonnaise** (ressources en granulats).





Le SCoT en 3 actes

Acte I - Pré-SCoT :

Arrêter un projet de SCoT élaboré en association avec les partenaires publics et en concertation avec la population : décembre 2008.

Acte II - SCoT :

Approuver le projet de SCoT après consultation de l'ensemble des personnes publiques et enquête publique : automne 2009.

Acte III - Après-SCoT :

Assurer la mise en œuvre, suivre, évaluer, préciser le SCoT : à partir de l'automne 2009.

L'enquête publique

L'enquête publique est une des phases privilégiées de la concertation au cours de laquelle le public (habitants, associations, acteurs économiques) est invité à donner son avis sur le SCoT.

L'objectif de l'enquête publique du SCoT est d'informer l'ensemble de la population sur le projet qui est proposé et de recueillir ses observations. Pendant l'enquête publique, la population a accès à l'intégralité des documents. Un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête chargés du dossier examinent les observations recueillies et rendent un rapport au syndicat mixte afin d'éclairer la décision qui en découlera.

L'enquête donnera lieu à des mesures de publicités préalables obligatoires, la population sera donc informée à temps du début de sa procédure.

L'enquête publique du SCoT Provence Méditerranée devrait se tenir durant le deuxième trimestre 2009.



Nouvelle Aire n°1

A quoi sert un SCoT?
Qui l'élabore?



Nouvelle Aire n°2

Les premiers éléments
du diagnostic.



Nouvelle Aire n°3

Zoom sur les 4 diagnostics
de secteur du SCoT
Provence Méditerranée.



Nouvelle Aire n°4

L'ambition du SCoT.



Nouvelle Aire n°5

Numéro spécial:
Bilan 2003-2008

Contacts

Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée

B.P. 537 - 83041 Toulon Cedex 9
Téléphone : 04 94 05 35 22 ou 04 94 05 35 21
Télécopie : 04 94 05 35 35
E-mail : contact@scot-pm.com

Directeur de la publication : M. Robert Bénéventi
Conception / réalisation : Oolaboobaloo
Crédits photos : H. Hébrard, Audat, SCoT PM, O. Pastor, Mairie de Toulon.
Impression : Riccobono.
Tirage : 1 000 exemplaires.

Inscrivez-vous

Si vous souhaitez recevoir les prochains numéros de la lettre du SCoT, être informé des événements à venir, merci de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées soit par courrier sur papier libre soit par e-mail (cf. adresses ci-dessus).